



Action en justice et légataire universel

Par **HERBIN Marie Francoise**, le **08/06/2017** à **00:14**

Bonjour,

La loi me permettant de remettre en question un testament quant à une captation d'héritage, dans quelle mesure, puis-je engager une action en justice, étant héritière non réservataire, et ce, en présence d'un exécuteur testamentaire et légataire universel qui reçoit aussi des biens listés dans le testament ?

Ce dernier n'est pas concerné directement par cette procédure, puisqu'à l'encontre d'une autre personne, mais ne souhaite pas en engager une tout en y voyant aucune objection. D'avance, je vous suis vivement reconnaissante de vos réponses, surtout si elles s'appuient sur des liens internet fiables et/ou de réglementations, voire de jurisprudences s'adaptant à mon problème.

Par **Tisuisse**, le **08/06/2017** à **08:38**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas héritier réservataire, votre procédure n'aura quasiment aucune chance de vous donner satisfaction. Seuls les héritiers réservataires pourront entamer une telle procédure si le testament porte atteinte à leur part réservataire.